

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES PREALABLES

à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la mise en place d'un piège à embâcles dans le ruisseau de l'Ensigaud sur la commune de Montagnac.

Il sera procédé durant 19 jours consécutifs, du lundi 5 janvier 2026 à 9h00 au vendredi 23 janvier 2026 à 17h00, sur la commune de Montagnac, à une procédure d'enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la mise en place d'un piège à embâcles dans le ruisseau de l'Ensigaud sur la commune de Montagnac.

Monsieur Jean JORGE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du Tribunal Administratif de Montpellier. Madame Brigitte GIORDANO-PINET a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante par la même présidente.

Dossier d'enquête :

Un dossier d'enquêtes conjointes sera déposé, pendant 19 jours consécutifs, du lundi 5 janvier 2026 à 9h00 au vendredi 23 janvier 2026 à 17h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance durant les jours et heures d'ouverture dans la mairie de la commune désignée ci-dessous :

Commune	Adresse	Horaires d'ouverture
Montagnac, siège de l'enquête	Mairie 6 place Emile Combes 34 530 Montagnac	Les lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00 Les mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant les enquêtes du lundi 5 janvier 2026 à 9h00 au vendredi 23 janvier 2026 à 17h00 :

- sur les registres d'enquêtes déposés dans la mairie de Montagnac, aux horaires susvisés :
 - . registre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,
 - . registre de l'enquête préalable à la déclaration de cessibilité des parcelles par voie d'expropriation,
- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-piege-a-embacles-montagnac/>

- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
« Piège à embâcles dans le ruisseau de l'Ensigaud »
Mairie
6 place Emile Combes
34 530 Montagnac,

- par voie électronique à l'adresse suivante :

ep-piege-a-embacles-montagnac@democratie-active.fr

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie aux horaires suivants :

Commune	Permanences
Montagnac, siège de l'enquête	- lundi 5 janvier 2026 de 9h00 à 12h00 - vendredi 23 janvier 2026 de 14h00 à 17h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais, communication du dossier.

Les décisions prises par le préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, sont la déclaration d'utilité publique de la mise en place d'un piège à embâcles dans le ruisseau de l'Ensigaud sur la commune de Montagnac et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet, soit des refus.